Notice Solar SE

25 septembre 2025

Sommaire

1. Présentation de Solar SE
2. Installation
3. Caractéristiques
4. Précautions d’utilisation
5. Recyclage
6. Déclaration C.E. de conformité





Présentation de Solar SE

Le Solar SE est un panneau solaire-USB-C pour **la Camini Air SE.**

Alimentez votre caméra en continu et sans frais grâce au soleil !

Installation

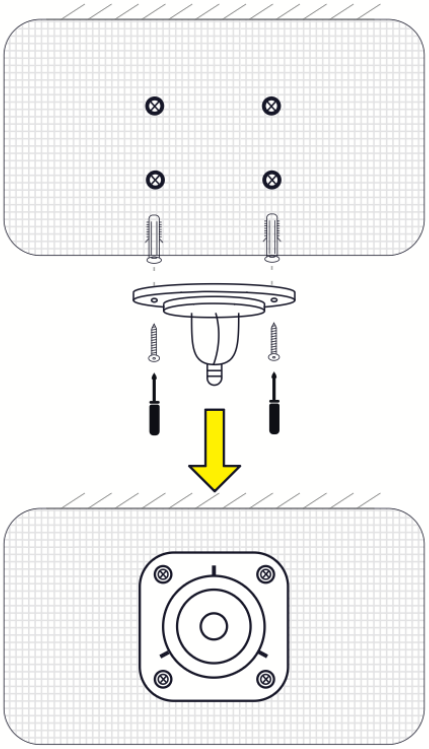
Choix de l’emplacement

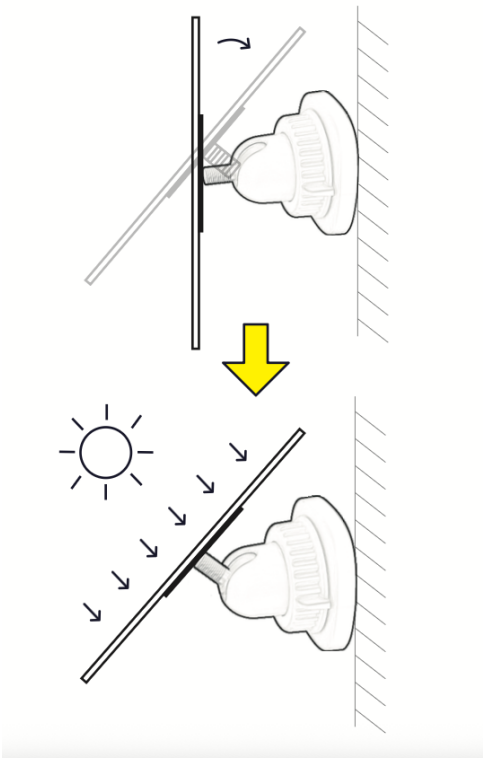
Installez le panneau solaire dans un endroit bénéficiant d’un ensoleillement régulier tout au long de l’année. Il doit recevoir plusieurs heures de soleil chaque jour pour assurer l’alimentation de votre caméra.

Montage

Alignez le support du panneau solaire et marquez les quatre cercles où percer les trous. Percez quatre trous. Insérez les quatre chevilles dans les trous et utilisez les vis pour fixer le support. Vissez le panneau solaire au support. Orientez le panneau solaire sur le support pour recevoir la plus grande quantité de lumière solaire. Dirigez le panneau

vers le sud et inclinez-le vers le haut de 30°.





Caractéristiques

Le panneau solaire Solar SE est compatible uniquement avec la Caméra Camini Air SE et ne doit pas être utilisé avec d'autres produits.

- Tension 5V DC 0,6 A max.
- USB type-C • Puissance Max 3W
- Température de fonctionnement : -20ºC à +50ºC
- Longueur du câble 3 mètres
- Résistance aux intempéries IP65
- Dimensions 179 x 126 x 16 mm • Poids 250g

Précautions d’utilisation

- Ne pas démonter ni ouvrir le panneau
- Essuyez régulièrement le panneau avec un chiffon doux et humide pour enlever la poussière
- Ne pas utiliser de solvant pour nettoyer
- La puissance de sortie, et donc le potentiel de chargement d’une batterie, peut varier et dépend notamment de la saison, de l’ensoleillement et de l’orientation du panneau
- Par temps couvert, la puissance de sortie peut ne pas être suffisante pour recharger la caméra
- Une fois relié à la caméra, assurez-vous que les caches en caoutchouc sont bien ajustés et que l’étanchéité est assurée.

Recyclage

Ce logo apposé sur le produit signifie qu’il s’agit d’un appareil dont le traitement en tant que déchet rentre dans le cadre de la directive 2002/96/CE du 27 janvier 2003, relative aux déchets d’équipements électriques et électroniques (DEEE).



Déclaration C.E. de conformité

Pour voir la déclaration de conformité CE / UE cliquez ici

